

COMPTES ANNUELS

Conforme

démont d'Esu

BILAN - ACTIF

S.A.R.L. 4MTec Consulting

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

ACTIF	Valeurs nettes au 30/06/24	Valeurs nettes au 30/06/23	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	2 800	2 800		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillag. indus				
Autres immobilisations corporelles	13 178	24 284	-11 106	-46
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 240	4 950	1 290	26
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	22 218	32 034	-9 816	-31
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	3 320	6 835	-3 515	-51
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)	288 475	574 249	-285 774	-50
Clients (3)		77 952	-77 952	-100
Clients douteux, litigieux (3)		38 446	17 783	46
Clients Factures à établir (3)	56 229			
Autres (3)				
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	750 000	600 000	150 000	25
Instruments de trésorerie	192 484	273 289	-80 806	-30
Disponibilités	5 110	279	4 831	
Charges constatées d'avance(3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 295 618	1 571 050	-275 432	-18
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 317 836	1 603 084	-285 248	-18

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

S.A.R.L. 4MTec Consulting

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

PASSIF	Valeurs au 30/06/24	Valeurs au 30/06/23	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 50 000)	50 000	50 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	5 000	5 000		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 096 495	1 043 013	53 482	5
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	5 662	103 482	-97 819	-95
SITUATION NETTE	1 157 157	1 201 494	-44 337	-4
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 157 157	1 201 494	-44 337	-4
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)		20 130	-20 130	-100
Groupe et associés				
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Fournisseurs	62 378	101 643	-39 265	-39
Fournisseurs, factures non parvenues	9 326	77 376	-68 051	-88
Dettes fiscales et sociales	84 233	198 732	-114 499	-58
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	4 742	3 708	1 034	28
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	160 678	401 589	-240 911	-60
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	1 317 836	1 603 084	-285 248	-18

(1) Dont à plus d'un an
(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques
(3) Dont emprunts participatifs

160 678 401 589

Cd

4MTec Consulting
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 10 rue Ledru Rollin
92150 SURESNES
531 202 851 RCS NANTERRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 6 NOVEMBRE 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2024 s'élevant à 5 662 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 5 662 euros

Un prélèvement sur le compte « autres réserves » 94 338 euros

Les sommes distribuables
s'élevant ainsi à 100 000 euros

A titre de dividendes aux associés 100 000 euros
Soit 100 euros par part

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 80 000 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 20 000 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué dans un délai de 9 mois à compter de la date de clôture sur décision de la gérance.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 6 NOVEMBRE 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

